

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017 À 21:19 HEURES :**

À la séance extraordinaire tenue le 11 septembre 2017 à 21 h 19, à la salle du conseil municipal, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Est absent : le conseiller Donald Lachance.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.  
Jonathan Piché adjoint au directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

**Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du Conseil.**

1.  
Ouverture de la séance extraordinaire à 9 h.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

### **2017-09-188 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Avis de motion pour l'adoption des règlements d'urbanisme numéros 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630 et 631;
4. Dépôt des projets de règlements d'urbanisme numéros 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630 et 631;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

### **3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENTS NUMÉROS 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630 ET 631 - URBANISME :**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère France Martel qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera les règlements numéros 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630 et 631 - Règlements d'urbanisme.

- n° 624 « Règlement du Plan d'urbanisme »
- n° 626 « Règlement de zonage »
- n° 625 « Règlement de lotissement »
- n° 627 « Règlement de construction »
- n° 628 « Règlement de permis et certificats »
- n° 629 « Règlement de conditions d'émission du permis de construction »
- n° 630 « Règlement sur les dérogations mineures »
- n° 631 « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »

Ces règlements auront pour objet d'adopter des nouveaux règlements d'urbanisme pour l'ensemble du territoire.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture desdits règlements est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie desdits projet des règlements est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

4.  
2017-09-189 **DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉROS 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630 ET 631 :**

**ATTENDU QUE** depuis l'entrée en vigueur de la loi 122, les règlements doivent être déposés au conseil municipal avant leur adoption;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** les règlements d'urbanisme portant les numéros suivants sont déposés au conseil municipal pour les adopter dans une prochaine séance:

- n° 624 « Règlement du Plan d'urbanisme »
- n° 626 « Règlement de zonage »
- n° 625 « Règlement de lotissement »
- n° 627 « Règlement de construction »
- n° 628 « Règlement de permis et certificats »
- n° 629 « Règlement de conditions d'émission du permis de construction »
- n° 630 « Règlement sur les dérogations mineures »
- n° 631 « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »

Ces règlements auront pour objet d'adopter des nouveaux règlements d'urbanisme pour l'ensemble du territoire.

Une dispense de lecture desdits règlements est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie desdits projets des règlements est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

6.  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
Aucune.

7.  
2017-09-190 **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 21 h 22.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**